

L'OGRE ET LE PETIT POUCKET

(Priorités et courtoisie sur le lac Léman entre voiliers et bateaux de la CGN)
de François PARPAIX

Quel automobiliste bloqué derrière un pilote de trottinette électrique occupant toute la largeur de la route, écouteurs scotchés sur les oreilles n'a pas eu l'envie malsaine de le dépasser en le frôlant, juste un peu, histoire de lui apprendre les bonnes manières? À titre de comparaison, sans doute les capitaines de la CGN ont-ils le même état d'esprit en pleine saison quand des pédalos, barques, voiliers ou bateaux à moteurs entravent leur route au point de devoir slalomer pour éviter la collision. La loi suisse est pourtant très claire, ils sont prioritaires en toutes circonstances... Sur le papier, on pourrait même croire qu'ils ont le droit de vous passer dessus, ce qu'en aucun cas ils ne cherchent à faire bien sûr. Faute d'une grande manœuvrabilité, leur mission ne consiste pas à zigzaguer entre les obstacles. Étant assermentés, inutile de faire valoir votre bonne foi, vous serez perdants. Illustration avec ce qui m'est arrivé le jeudi 4 août à 16h45.

Je navigue en solo sur mon voilier « Choucouné » un Feeling 326 sous grand-voile et gennacker par 6 nœuds de vaudaire en direction d'Évian quand j'aperçois le bateau de la CGN. Il vient du port de commerce d'Évian, direction Ouchy et fait cap exactement dans ma direction. C'est à moi de me détourner. Je suis manœuvrant certes, mais vue sa grande vitesse de progression comparée à la mienne, je n'aurai pas le temps de bien m'écarter de sa route.

Lancer le moteur, pour nous les « voileux », ce n'est pas notre 1^{er} réflexe. Du coup, je maintiens volontairement mon cap à contre cœur, moi qui me détourne systématiquement en pareille situation, pour être lisible persuadé qu'il donnera 1° ou 2° à sa barre et passer largement sur mon bâbord ou mon tribord... Seulement voilà, il continue de foncer droit dans ma direction du moins dans ma perception sans ralentir, en plus de me balancer de la corne de brume en veux-tu, en voilà. Bluff de sa part ou pas, pas question de risquer ma peau et mon voilier. C'est complètement fou comme situation. En désespoir de cause, je lofe à fond pour m'écarter. Hélas,

passer en une fraction de seconde du vent de travers (voiles ouvertes) au près serré (voiles serrées dans l'axe du bateau) avec un gennacker, ce n'est pas très efficace... surtout avec la barre franche calée entre les jambes à tribord toute, tout en winchant à toute vitesse 2-3 mètres d'écoute de gennacker en même temps que je borde celle de ma grand-voile. Trop tard, j'entends déjà le bruit sourd du ronronnement des moteurs...Il est là ! Sa longue coque sombre passe si près que j'aurais pu distinguer une carie dentaire dans la bouche du matelot, stupéfait, debout à l'abri du bastingage à l'étage des passagers.

Heureusement pour moi et « Choucune », j'ai affaire à un artiste de la barre, à un champion du rodéo sur l'eau, à un expert de la mesure au mètre près, à un stakhanoviste de la prise de risque. Il savait parfaitement ce qu'il faisait... C'est ce qu'on croit en général.

Je me retourne et lève la tête. Il me regarde du haut de sa tourelle, auréolé de cheveux blancs bouclés, ceint d'une chemise immaculée blanche, décorée d'épaulettes bleues enluminées de dorures. Tel un Phoenix, il me domine comme l'ombre de l'ogre au-dessus du petit poucet. Il savoure intérieurement sa victoire impassible, froid, auto satisfait : « J'ai la priorité connard ! ».





Légèrement sonné et à la manœuvre, impossible de brandir mes index en signe de révolte. Frustré et sincèrement confus, je lui crie : « Désolé ! ». Que dire d'autre ! Il est rentré dans sa cabine, satisfait comme bébé après avoir fait son rot. Trois secondes plus tard, comme un malade pris de violents spasmes gastriques, Choucune plonge dans le chaos violent du tourbillon provoqué par les hélices à sa poupe, voiles et bôme secouées au risque de tout déchirer et de tout casser ; j'hésite entre le tambour d'une machine à laver ou un plongeon dans les chutes du Niagara. C'était son but : bien me secouer... Opération réussie. La vidéo parle d'elle-même.

Loin de moi l'idée qu'il ait voulu me passer dessus ; il m'a juste volontairement « frôlé » pour soulager sa colère et marquer son autorité. Il a dû en rigoler avec ses collègues à la fin de son service autour de plusieurs décis de blanc: « Cet après-midi, je me suis fait un voilier ! Le gars s'en rappellera ! ». Moi, ça ne m'a pas fait rire. Pas de quoi en faire une fondue non plus. Fin de l'incident et heureusement pas de casse. Je n' imagine pas le capitaine de corvette Eric Tabarly agir pareillement.

Ma colère est venue plus tard après-coup quand un plaisancier alerté par les coups de corne et pressentant le drame, a eu la présence d'esprit de photographier toute la scène et même de la filmer... C'est là que j'ai compris à quel point ce monsieur quand bien même il était dans son strict droit avait joué avec le feu... Je n'ose imaginer le traumatisme pour ma femme et ou mes petits-enfants s'ils avaient été à bord. On ne s'est pas compris. C'est la seule circonstance atténuante que je lui accorde. Et de revenir à mon image du début : vous viendrait-il à l'idée de frôler un pilote de trottinette électrique avec le risque d'un grave accident rien que pour lui faire peur. Moi, non !

De l'art de tirer du positif d'une situation scabreuse (ou petit rappel du code de bonne conduite sur le Léman entre voiliers et les bateaux de la CGN) :

1/ Laissez la priorité aux bateaux de la CGN par stricte application de la loi, mais aussi par sécurité pour vous, les passagers et par respect pour ceux qui travaillent pendant qu'on coule des heures douces sur l'eau.

2/ Restez vigilants en permanence (aidés par vos équipiers) ; ne vous dites pas : « La CGN se détournera plus facilement que moi » : je ne parierai plus jamais là-dessus ; et donc scrutez constamment l'horizon (en particulier, la partie cachée derrière le génois ou le gennacker ou le spi).

3/ Dès que vous pressentez que vos routes peuvent se croiser, au skipper d'anticiper :

- la meilleure façon de se positionner pour ne pas perturber la route du bateau de la CGN, tout en continuant à filer sur l'eau.
- voire lancer le moteur pour faire une manœuvre plus rapide si le vent est trop faible et ou le délai trop court.

Tous les capitaines de la CGN savent que manœuvrer un voilier pour infléchir son cap et s'écarter de sa route, ce n'est pas comme appuyer sur la pédale d'accélérateur d'une voiture. Mais c'est au skipper de trouver le meilleur compromis, en bonne intelligence, pour s'écarter et pour qu'en aucun cas, ça se transforme en jeu du chat (la CGN) et de la souris (le voilier). La courtoisie et la solidarité en navigation ne sont pas de vains mots.

François PARPAIX
Usager du Léman sur un voilier
basé au Port des Mouettes
Évian les bains
Membre du CLUPPE

*** Le règlement**

**** Articles de presse :**

. Le Dauphiné :

« Lac Léman : voilier contre bateau de la CGN, un jeune navigateur sérieusement blessé » par Françoise Gruber Publié le 01.09.2013 <https://www.ledauphine.com/haute-savoie/2013/09/01>

. La Tribune de Genève :

« Collision entre un voilier et un bateau de la CGN au large de Nyon »

« Pour les régatiers, la collision avec un vapeur était évitable »

par Madeleine Schürch Publié le 03.09.2013



sans préjudice de l'art. 61, en cas de rencontre et de dépassement:

- a. tout bateau doit s'écarter des bateaux à passagers prioritaires et des convois remorqués;
- b. tout bateau, à l'exception de ceux à passagers prioritaires et des convois remorqués, doit s'écarter des bateaux à marchandises;
- c. tout bateau, à l'exception de ceux à passagers prioritaires, des convois remorqués et des bateaux à marchandises, doit s'écarter des bateaux de pêche professionnelle en opération portant le ballon visé à l'art. 45, al. 2;
- d. tout bateau, à l'exception de ceux à passagers prioritaires, des convois remorqués, des bateaux à marchandises et des bateaux de pêche professionnelle en opération portant le ballon visé à l'art. 45, al. 2, doit s'écarter des bateaux à voile;
- e. tout bateau motorisé, à l'exception de ceux à passagers prioritaires, des convois remorqués, des bateaux à marchandises et des bateaux de pêche professionnelle en opération portant le ballon visé à l'art. 45, al. 2, doit s'écarter des bateaux à rames;
- f. les planches à voile et les kitesurfs s'écarteront de tous les autres bateaux.